

## ARRÊTÉ N° 2023-38

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

#### La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu Le code de l'éducation  
Vu Le code de la commande publique  
Vu La délibération n° 2021-06 du conseil d'administration en date du 5 février 2021  
Vu La délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Vu Le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération n° 2022-47 du conseil d'administration en date du 4 juillet 2022

#### Arrête :

#### **Article 1 : Désignation des directeur/trices de composantes de formation et de laboratoires appelé.es à siéger au sein de la commission des marchés**

Au titre des composantes de formation, sont désigné.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- M. Adrien Bascoulergue, Directeur de la faculté de Droit Julie-Victoire Daubié (FJVD) ;
- Mme Marie Després-Lonnet, Directrice de l'Institut de la communication (ICOM).

Au titre des laboratoires, sont désigné.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- Mme Sabine Caillaud, Directrice du Groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS) ;
- M. Stéphane Giovanni, Directeur du Laboratoire d'Histoire et Sources des Mondes Antiques (HISOMA).

#### **Article 2 : Durée de mandat**

La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fixée à un (1) an à compter du 06 mars 2022.

#### **Article 3 : Date d'effet**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de début du mandat des membres.

Fait à Lyon, le

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2